

Demande d'autorisation pour l'utilisation de feux jaunes clignotants ou pivotants

Avec vous,
au cœur de votre sécurité

1. RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE OU L'ORGANISME

Numéro de dossier à la Société ¹	Nom de l'entreprise ou de l'organisme		
1. Numéro de dossier inscrit sur le certificat d'immatriculation d'un véhicule appartenant à votre entreprise ou organisme. Si vous n'avez pas de véhicule, n'inscrivez rien.			

2. RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR (responsable de la flotte ou personne-ressource)

Nom et prénom			
Numéro	App., bureau ou étage	Rue	Case postale
Ville, village ou municipalité			Province
Téléphone	Poste	Télécopieur	Courriel

3. RENSEIGNEMENTS SUR LES VÉHICULES (Veuillez cocher la case appropriée.)

<input type="checkbox"/> Propriété d'un particulier	<input type="checkbox"/> Propriété d'une entreprise ou d'un organisme
---	---

4. DESCRIPTION DE LA SITUATION (Veuillez cocher la case qui correspond à votre situation.)

<i>Règlement sur les véhicules d'urgence et les véhicules munis de feux jaunes clignotants ou pivotants</i>		EXIGENCES
Art. 5	La Société reconnaît un véhicule routier comme pouvant être muni de feux jaunes clignotants ou pivotants s'il est utilisé à l'une des fins suivantes :	
<input type="checkbox"/> Art. 5 (1)	pour intercépter des véhicules routiers en vertu de pouvoirs conférés par une loi ou un règlement;	Précisez les raisons à la section 5 et indiquez la loi ou le règlement ainsi que le ou les numéros d'articles visés.
<input type="checkbox"/> Art. 5 (2)	s'il est appelé à circuler soit à une vitesse réduite, soit à faire des arrêts répétitifs le long d'un chemin dans le cadre d'un travail visant un service public;	Copie d'entente ou de contrat avec une autorité municipale, provinciale ou fédérale Précisez les raisons à la section 5.
<input type="checkbox"/> Art. 5 (3)	par une agence de sécurité liée par contrat avec une municipalité, à la condition qu'il serve exclusivement à cette fin, pour faire appliquer un règlement municipal ayant trait strictement à la circulation routière ou pour contrôler la circulation à l'occasion d'une situation d'urgence;	Copie du règlement municipal ou de la résolution Copie du contrat avec la municipalité
<input type="checkbox"/> Art. 5 (4)	s'il doit être muni de tels feux en vertu d'une loi ou d'un règlement provincial ou fédéral;	Précisez les raisons à la section 5 et indiquez la loi ou le règlement ainsi que le ou les numéros d'articles visés.
<input type="checkbox"/> Art. 5 (5)	s'il appartient à une municipalité et s'il est utilisé pour l'application d'un règlement municipal ayant trait strictement à la circulation routière;	Copie du règlement municipal
<input type="checkbox"/> Art. 5 (6)	par une agence de sécurité pour fins de patrouilles dans un centre commercial ou industriel;	Copie du contrat avec le centre commercial ou industriel
<input type="checkbox"/> Art. 5.1	Un véhicule automobile d'une masse nette de plus de 3 000 kg, de type camion, à l'exception d'une dépanneuse, qui tire une remorque ou une semi-remorque munie d'une citerne qui y est fixée en permanence et qui n'est pas le réservoir de carburant servant à des pièces d'équipement de la remorque ou de la semi-remorque.	Décrivez le type de véhicule et son utilisation à la section 5.
<input type="checkbox"/> Art. 5.2	Un véhicule automobile utilisé par un service des médias et appartenant à un propriétaire d'un journal au sens de la <i>Loi sur la presse</i> (RLQ, c. P-19) ou à une personne habilitée par une licence du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) à exploiter une entreprise d'émission de radiodiffusion, qui est identifié à la dénomination sociale de cette personne ou à un autre nom et qui est immobilisé sur les lieux d'un événement relié à la circulation routière.	Précisez les raisons à la section 5. Si vous êtes un radiodiffuseur, inscrivez votre numéro de licence du CRTC.

TOUTE DEMANDE DOIT ÊTRE ACHEMINÉE À L'ADRESSE SUIVANTE :

Division de la liaison avec les corps policiers (act. 41025)

Société de l'assurance automobile du Québec

Édifice Jean-Lesage, 333, boulevard Jean-Lesage, Case postale 19600, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 8J6

Télécopieur : **418 643-1262** Courriel : SAAQ.DLCP-liason@saaq.gouv.qc.ca **POUR TOUTE INFORMATION :** Région de Québec : **418 528-5400** Sans frais : **1 844 678-7148**

5. JUSTIFICATION DE LA DEMANDE (Veuillez préciser les raisons pour lesquelles vous demandez l'utilisation de feux jaunes.)

6. SIGNATURE DU DEMANDEUR

Date (Année-Mois-Jour) _____ Signature _____

La communication de renseignements personnels

Le personnel autorisé de la Société de l'assurance automobile du Québec traite de façon confidentielle les renseignements personnels qui lui sont confiés. Ils sont indispensables pour appliquer les lois que la Société est chargée d'appliquer, notamment le *Code de la sécurité routière*, la *Loi sur l'assurance automobile* et la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile*. La Société communique ces renseignements à ses mandataires et à certains ministères et organismes, selon la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Ces renseignements peuvent aussi servir aux fins de production de statistiques, d'étude, de sondage, d'enquête ou de vérification. Omettre de les fournir peut entraîner un refus du service demandé. Vous pouvez consulter les renseignements personnels vous concernant, en obtenir une copie ou les faire corriger.

Pour plus d'information, consultez la Politique de confidentialité de la Société à saad.gouv.qc.ca ou téléphonez au Centre de relations avec la clientèle de la Société.